

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 23 FEVRIER 2016

L'an deux mille seize, le vingt-trois février, le Conseil Municipal de PAULMY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Dominique FRÉLON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11	PRESENTS : Dominique FRÉLON ; Nicole AUVRAY ; Elodie LETURGEON ; Patrick DAUMAY ; Jean-Louis GUTIERRES ; Rachel JACQUET.
Nombre de conseillers présents : 6	Conseillers ayant donné pouvoir : Charlotte FOUQUET ; Excusés : Angel TURQUOIS ; Claude HUITEMA ; Jérôme LOUAULT ; Vincent LOUAULT.
Date de convocation du Conseil Municipal : 19/02/2016	Absents : néant lesquels forment le quorum des membres en exercice.

Elodie LETURGEON a été élue secrétaire de séance.

Le précédent compte rendu du 26 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité.

1. ACHAT D'UN TRACTEUR TONDEUSE - (DELIBERATION N°007/2016 – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 002/2016)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de procéder à nouveau à des interventions très importantes sur le tracteur tondeuse de la commune.

Monsieur le Maire propose de remplacer ce matériel qui risque de coûter très cher en réparations sans fiabilité garantie, étant donné son utilisation intensive du fait qu'il est le seul véhicule utilisé pour tous les trajets de l'employé communal.

Monsieur le Maire propose donc d'inscrire cet investissement au titre du FDSR 2016 (*enveloppe socle*) dans le cadre de l'opération budgétaire n°141 (achats de matériels).

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis des entreprises Boisseau et Lejeau ainsi que les fonctionnalités des engins proposés par chacun :

ENTREPRISE	MODELE	MONTANT TTC
Boisseau 30 Rue Frédéric Joliot Curie ZI n°1 Les Aubuis 37550 Saint Avertin	Tracteur John Deere 1026 Puissance : 25.2 CV Plateau de coupe : 1.37 m	14 377.20 €
Lejeau Boulevard de Chinon 37510 Ballan Miré	Tracteur Kubota B2650HDW Puissance : 26 CV Plateau de coupe : 1.52m	18 547.80 €

Les montants s'entendent déduction faite de la reprise de l'ancien Kubota BX2200.

Les membres du conseil municipal décident, après étude des caractéristiques détaillées des matériels en regard de nos besoins, d'envisager l'achat du matériel de l'entreprise LEJEAU.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Plan de financement prévisionnel H.T. :

DÉSIGNATION	Montant subventionnable	Taux	Montant HT
Conseil Départemental – FDSR enveloppe projet	15 456,50	28%	4 339,00
Fonds propres			11 117,50
Totaux			15 456,50 €

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'avant-projet présenté pour un coût de 15 456 euros hors taxes,
- D'utiliser pour ce projet l'aide du Conseil Départemental, au titre de l'enveloppe projet du Fonds de Solidarité Rurale (FDSR),
- D'approuver le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- D'établir
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la commande correspondante, y compris l'engagement de garantie et de délai,
- De charger Monsieur le Maire d'inscrire les crédits nécessaires à l'opération 141 du budget primitif 2016,
- De charger Monsieur le Maire de mandater la dépense engagée après acceptation de la demande de subvention du Conseil Départemental.

2. ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2014 (DELIBERATION N° 008/2016)

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'Assemblée délibérante dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Les données pour l'exercice 2014 ont été saisies, à la demande de M Alain TRICONNET, Chargé d'Opération du Système d'Information sur les Services Publics d'eau et d'Assainissement (SISPEA) et du Réseau Organisé de Surveillance des Eaux Usées (ROSEAU), le 04 février 2016.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'Observatoire National des Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal décide de :

- Adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de l'exercice 2014,
- Transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- Mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr, conformément à l'arrêté SNDE (schéma national des données sur l'eau) du 26 juillet 2010.

3. LEVEE DE LA PRESCRIPTION QUADRIENNALE - INDEMNITE ADMINISTRATION ET TECHNICITE (IAT) - LAURENT NONET

Monsieur le Maire rappelle que la délibération du 07 mars 2006, prévoit "la création d'une Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT), par référence à celle prévue par le décret n°2002-61 modifié et complété, au profit des agents des services techniques, selon les montants de référence annuels réglementaires en vigueur et avec un coefficient multiplicateur voté à 1,5".

Cette délibération prévoit également que, "conformément aux dispositions du décret n°2002-61 susvisé, les montants de référence annuels réglementaires servant de base au calcul de l'IAT, sont indexés sur la valeur du point d'indice applicable à la fonction publique". Par contrôle de légalité du 28 mars 2006, cette délibération est exécutoire depuis le 1^{er} avril 2006.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En ce sens, M Laurent NONET qui bénéficie de l'IAT depuis cette date, et qui, par un arrêté de promotion est passé à l'échelle 4 le 1^{er} juillet 2010 et à l'échelle 5 le 1^{er} aout 2012, aurait dû voir augmenter le montant de référence de l'IAT parallèlement à l'augmentation de son indice de traitement.

A ce jour, il est constaté que l'IAT versée à M NONET, est basée depuis le 1^{er} avril 2006, sur le montant de référence de l'échelle 3 de la fonction publique.

Monsieur le Maire, en sa qualité de décisionnaire, souhaite procéder à un rappel de traitement des montants non perçus à ce jour mais le remboursement ne peut avoir lieu que pour les années 2015, 2014, 2013 et 2012. Les créances des années 2011, 2010, 2009, 2008, 2007 et 2006 sont prescrites. En effet, Les sommes dues par des personnes publiques ne peuvent plus être remboursées au-delà de 4 ans.

Cependant, conformément à la loi 68-1250 du 31 décembre 1968, portant dispositions relatives à la prescription quadriennale en matière de finances publiques, la collectivité a la possibilité de s'acquitter de sa dette pour les années antérieures à la date à laquelle la prescription quadriennale s'applique, ceci sous réserve que la renonciation à la déchéance des dettes de la collectivité ait fait l'objet d'une décision de l'organe délibérant.

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer sur cette levée de prescription quadriennale.

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	NULS
3	3	1	0

Après délibération, le conseil municipal ne dispose pas d'une majorité absolue dans sa prise de décision et propose de reporter ce vote lors du prochain conseil municipal et ne se prononce pas ce jour.

4. QUESTIONS DIVERSES

4.1. Mise en place d'un nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) : ce régime va devenir, d'ici fin 2016, le nouvel outil indemnitaire de référence en remplaçant la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique de l'Etat. Les modalités de mise en œuvre de ce nouveau régime indemnitaire sont définies dans la circulaire du 5 décembre 2014. Un projet de délibération attribuant ce nouveau régime aux agents de la commune, devra être présenté au comité technique du Centre de Gestion en juin 2016 avant d'être validé par le conseil municipal.

4.2. Chemin de la Boissière : Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que Mme FACON a émis le souhait d'acquérir une partie du chemin de la Boissière, afin d'agrandir son périmètre de clôture pour accueillir son élevage de chiens. Monsieur le Maire propose au conseil de se renseigner sur la surface exacte concernée et sur le prix du marché. Une lettre sera notifiée à l'intéressée pour valider ou non cette proposition. Le conseil souhaite préciser que les frais de bornage et les frais de notaire seront à charge de l'acquéreur.

4.3. Parcelles de l'Association Diocésaine de Tours : le diocèse de Tours dispose de 5 parcelles situées autour de l'Eglise. A ce jour, la commune de Paulmy serait intéressée pour les acquérir dans le but de créer un parking pour faciliter l'accès à l'Eglise et améliorer le stationnement des véhicules lors des cérémonies religieuses. Il semble que le projet soit d'actualité pour le diocèse qui nous a transmis une demande de Certificat d'Urbanisme fin janvier. La commune est donc dans l'attente d'une offre de prix et prévoit d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2016.

4.4. Jeux intervillages : le syndicat d'initiative de Ferrière Larçon étudie actuellement la possibilité de mettre en place, le samedi 16 juillet 2016, des jeux intervillages qui regrouperait quatre communes : Ferrière Larçon, Paulmy, Betz-le-Château et Neuilly-le-Brignon. Afin de financer ce projet, des subventions seraient demandées à chaque commune en complément du paiement par les différents syndicats d'initiative concernés. Pour permettre le versement de cette subvention par la commune de Paulmy, une demande écrite devra être formulée accompagnée d'un plan de

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

financement, d'un descriptif détaillé des activités et de la possibilité d'organiser les jeux au vu des recommandations requises en termes de sécurité. Betz-le-Château se propose d'accueillir les jeux pour la première année mais de nombreuses questions sont encore sans réponse notamment sur le choix d'un feu d'artifice commun, sur les prestataires à choisir et sur le budget global que les différents syndicats sont prêts à engager.

- 4.5. Commission finances du 18 février 2016** : afin de préparer le budget 2016, une première commission finance s'est réunie le jeudi 18 février dernier. Un point rapide sur l'exercice 2015 a été réalisé par une analyse des dépenses et des recettes. Cette commission a lister et évaluer les opérations d'investissement qui seront mises au budget 2016.
- 4.6. Travaux d'enrobés de la route départementale n°99 par le conseil départemental** : la Direction Départementale des Territoires nous a informés, dans son courrier du 10 février 2016, que dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier, elle envisage en 2016 le renouvellement du revêtement de la route départementale n°99. Monsieur le Maire ayant évoqué précédemment le souhait de mettre en place un plateau ralentisseur avant le lotissement du Parc, propose de coordonner les travaux communaux avec ceux de la DDT par souci d'économie et pour ne pas avoir à endommager un enrobé qui viendrait d'être rénové.
- 4.7. Reversement du produit des amendes de police – dossier subvention** : Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il souhaite solliciter auprès du Conseil Départemental, une subvention dans le cadre du reversement du produit des amendes de polices pour le financement du projet de "bateau ralentisseur" cité au point 4.6. Cette subvention peut être accordée pour le financement d'aménagement nouveaux, ce qui est le cas, et pour l'élaboration d'aménagements liés aux déplacements "doux", notamment les piétons.
- 4.8. Arbre du Chemin de Randonnée (CR) N°22** : Lors du conseil municipal du 24 juin 2014, M Guy DELALE avait demandé l'accord du conseil municipal pour poursuivre la coupe de bois du CR n°22 nommé "les Minières". A ce jour, M Bernard GIRARD souhaite informer la commune que des morceaux de bois résultant de la coupe de M DELALE sont encore présents sur place. M GIRARD demande l'autorisation d'abattre quelques arbres qui menacent de tomber sur son terrain. Monsieur le Maire souhaite se rendre sur les lieux afin de valider avec M GIRARD les arbres concernés. Un courrier sera adressé à M DELALE pour lui demander de nettoyer le site où il est intervenu.
- 4.9. Contrôle ANC (assainissement non collectif)** : M Jean-Louis GUTIERRES souhaite faire un point sur les visites périodiques annoncées par le SATESE afin de vérifier les assainissements non collectifs des particuliers d'Indre et Loire. Pour les installations dites "existantes", cette mission consiste en une vérification du fonctionnement et de l'entretien ; il faut noter cependant que ces visites seront facturées à chaque foyer concerné à hauteur de 124,80 euros. M GUTIERRES propose de recenser tous les assainissements concernés sur la commune afin de mener une action communale envers le SATESE sur l'opportunité de ce contrôle sur les installations récentes.
- 4.10. Garderie** : afin de faciliter le mode de garde des jeunes enfants, et peut-être ainsi rendre plus attractive notre commune, Monsieur le Maire souhaite étudier la possibilité de mettre en place une garderie sur la commune. Mme Rachel JACQUET est en charge de l'étude préalable du projet, à savoir le nombre de familles concernées, le budget à prévoir pour l'aménagement du local et des sanitaires, le mobilier et l'éclairage, l'achat de jeux et matériels adaptés ainsi que la sécurité à associer à ce projet.
- 4.11. Date de prochaine réunion de conseil municipal** : **mardi 22 mars 2016**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REGISTRE DES DELIBERATIONS	
SEANCE DU MARDI 23 FEVRIER 2016	
DÉLIBÉRATION N° 007/2016	ACHAT D'UN TRACTEUR TONDEUSE (RETIRE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°002/2016)
DÉLIBÉRATION N° 008/2016	ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2014

Fait et délibéré, les jour, mois et an sus-dits et ont signé au registre les membres présents.

Les Membres du Conseil Municipal,

Le Maire,

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
Dominique FRÉLON, Maire		Jean-Louis GUTIERRES, conseiller	
Nicole AUVRAY, 1 ^{ère} adjointe		Rachel JACQUET, conseillère	
Claude HUITEMA, 2 ^{ème} adjoint	Absent	Jérôme LOUAULT, conseiller	Absent
Elodie LETURGEON, 3 ^{ème} adjointe		Vincent LOUAULT, conseiller	Absent
Patrick DAUMAY, conseiller		Angel TURQUOIS, conseiller	Absent
Charlotte FOUQUET, conseillère	Absente		